

RESOLUTION GENERALE DU IIe CONGRES DE L'UNSA-ICNA

L'UNSA-ICNA a tenu son deuxième Congrès du 28 mars au 1^{er} avril 2011 à Lyon.

Construire pas à pas le FABEC dans la Fonction Publique d'Etat

L'UNSA-ICNA se félicite de l'abandon du projet de FAB fusionnel par le gouvernement français. Il réaffirme son engagement en faveur de la démarche CONCORDIA d'une construction phasée, évolutive et contrôlée du FABEC, respectueuse des modèles sociaux et des spécificités de chacun des prestataires.

L'UNSA-ICNA estime que toute évolution de la DGAC vers un Etablissement Public, qu'il soit français ou européen, n'est ni nécessaire, ni désirable et doit être refusée. La DSNA devra rester l'unique prestataire de contrôle sur tout le territoire national (métropole et outre-mer), et intégrer l'ensemble des services TWR/APP/ACC. L'UNSA-ICNA s'opposera, par tous les moyens nécessaires, à toute ouverture du contrôle d'aérodrome en France à d'autres ANSP que la DSNA. Il considère que le nombre actuel d'organismes d'approches en France est cohérent avec la topographie du trafic aérien dans notre pays et l'aménagement du territoire français, tout en garantissant un service particulièrement sûr et efficace.

Pour la défense d'une mobilité choisie, et répartie équitablement

L'UNSA-ICNA défend la mobilité choisie, qui est à la fois un droit pour les personnels, et une source de richesse pour les organismes de contrôle. Afin d'assurer un accès équitable à la mutation aux ICNA dans un contexte de raréfaction de l'offre, l'UNSA-ICNA adopte des critères de mutation basés sur le principe de l'ancienneté de promotion.

Pour garantir la pérennité du modèle social ICNA et réamorcer la mobilité, l'UNSA-ICNA accordera une priorité absolue aux recrutements dans sa politique.

Retraite : préserver la cohésion du corps

L'UNSA-ICNA tient pour fondamental que la limite d'âge de départ à la retraite soit la même pour l'ensemble du corps, quel que soit le centre ou la fonction exercée, en l'occurrence 57 ans pour tous. L'UNSA-ICNA prend acte du passage de l'âge d'ouverture des droits de 50 à 52 ans, mais exige en contrepartie que les ICNA ayant exercé un minimum de 16 ans leur mention d'unité puissent partir à 55 ans au taux plein sans décote.

L'UNSA-ICNA se refuse à rentrer dans une logique d'adaptation individuelle des tours de service en fonction de l'âge, qui ne peut être qu'un prélude à une généralisation des horaires individualisés. Il invite les ICNA à se méfier des Etats Généraux sur la retraite, qui se révèlent être une démarche dangereuse pour l'unité du corps.

Pérenniser le modèle ICNA

L'UNSA-ICNA s'oppose aux velléités de l'administration d'imposer un modèle ATCO de contrôleurs « croiseurs de plots ». Il défend le modèle professionnel et le statut ICNA. Pour pérenniser notre corps, il revendique de le régénérer, non seulement statutairement de façon à le rendre plus équitable (notamment en ce qui concerne l'accès au 4e grade), mais aussi au niveau de son fonctionnement concret et de celui des services.

L'UNSA-ICNA privilégiera le maintien de bonnes conditions de travail, le partage de l'emploi et l'intérêt des générations futures à une politique de surenchère salariale.

Le syndicat des conditions de travail

L'UNSA-ICNA refuse de se désintéresser du fonctionnement quotidien des services, et se positionne comme le syndicat des conditions de travail. Il revendique une meilleure reconnaissance de l'armement en Approches et la nécessité d'une position chef de tour dédiée. Il s'oppose à la seconde phase de coimplantation civile-militaire, que l'administration cherche désormais à mettre en œuvre. Considérant la situation critique du centre de Cayenne, l'UNSA-ICNA demande le reclassement de cet organisme en groupe C.

L'UNSA-ICNA refusera catégoriquement tout recours aux heures supplémentaires.

L'UNSA-ICNA réaffirme sa fermeté quant au respect de l'esprit de la loi sur le droit de grève, trop souvent bafoué dans ses modalités d'application.

La DSAC doit devenir un interlocuteur utile et crédible

L'UNSA-ICNA dénonce les processus de normalisation et le zèle de la DSAC à les appliquer, qui ne participent en rien en l'amélioration du niveau de sécurité. Il exige que la DSAC devienne enfin un interlocuteur crédible de la DSNA.

Pour une vraie alternative

L'UNSA-ICNA sera présent aux prochaines élections professionnelles pour offrir des perspectives d'avenir à tous les ICNA qui se reconnaissent dans nos propositions. Il créera une union syndicale au sein de l'UNSA, s'appuyant sur une même vision de l'avenir de la DGAC et de ses corps techniques, afin de défendre collectivement nos objectifs et nos valeurs.

Adoptée à l'unanimité